



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 017-200041689-20250310-CC2025_009-DE



Conseil Communautaire du 10 mars 2025

Objet : Action départementale de coordination et de médiation des gens du voyage - Convention de contribution au financement 2025

Numéro de délibération : CC2025_009

L'an deux mille vingt cinq, le dix mars, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNEN, Jacques BARON, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Michel LAVILLE, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Jean-Michel CHARPENTIER, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Thierry GIRAUD, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Rémi LAMARE donne pouvoir à Julien GOURRAUD
Daniel LAGARDE donne pouvoir à Jacky RAUD
Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA
Frédéric MICHEAU donne pouvoir à Olivier FOUCHE
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Anne DELAUNAY

Absents :

Fabien BRODU, Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, René ESCLOUPIER, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Annie POINOT-RIVIERE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Odile MEGRIER, Régis DUTHILLE, Emmanuelle CAIVEAU, Thierry GOUJEAUD, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Daniel DARDILLAT, Christian GRATEREAU, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE,

Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Marie-Pierre LE SELLIN, Sylvie SA
Valérie FLOCH-RUJU, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cather
CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET,
Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Francine
MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Simone ROY, Victor GEOFFROY

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 79

Votants : 87

Pouvoirs : 8

Publication (affichage) ou notification du :

Action départementale de coordination et de médiation des gens du voyage - Convention de cofinancement 2025

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 017-200041689-20250310-CC2025_009-DE

Vu l'évaluation du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) n° 4 qui met en avant un déficit de suivi des actions du précédent schéma, un manque de coordination des différents acteurs et un isolement des acteurs en charge des gens du voyage dans leur pratique professionnelle.

Considérant les objectifs du nouveau Schéma départemental des gens du voyage et notamment la fiche n° 4 qui préconise le recrutement d'un coordinateur-médiateur gens du voyage dont les principales missions seront :

- avoir un point de contact unique pour les collectivités concernant la gestion des gens du voyage
- garantir une forte disponibilité du médiateur : astreintes le week-end en période estivale, déplacements sur l'ensemble du territoire en cas de stationnements problématiques
- renforcer l'accompagnement des partenaires tout au long de l'année : propositions de formations, diffusion d'outils, participation aux réunions d'information dans les territoires
- impulser un meilleur suivi du schéma départemental : animation de groupes de travaux, suivi des contrats locaux sociaux destinés aux gens du voyage, suivi des opérations d'habitat
- mieux anticiper et suivre les grands passages estivaux : fin du recours estival à une société externalisée

Considérant la proposition faite aux Etablissements publics de coopération intercommunale et organismes publics volontaires de s'associer pour le financement d'un poste départemental de coordinateur-médiateur des gens du voyage via une convention de groupement de 3 ans, renouvelable 1 fois (*extension du poste saisonnier antérieur qui couvrait la période d'ouverture des aires de grands passages*),

Considérant que la convention de groupement stipule les engagements de chacun dans le financement et le portage de ce poste comme suit :

- 13 EPCI du département participent à hauteur de 5 centimes par habitant
- l'Etat finance à hauteur de 15 000 €
- le département finance à hauteur de 15 000 €
- le centre de gestion de la fonction publique territoriale porte administrativement le poste (recrutement, signature du contrat, rémunération)

Considérant que la participation pour Vals de Saintonge Communauté s'élève à 2 608 € pour l'année 2025 (52 150 habitants d'après les derniers rapports de l'INSEE x 5 centimes par habitant), *Pour information, la participation antérieure était d'environ 1 500 €*

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la participation à hauteur de 2 608 € pour la mission exposée ci-dessus, pour l'année 2025,
- d'autoriser le président à signer la convention de groupement pour le recrutement d'un médiateur – coordinateur départemental gens du voyage, cofinancé et porté par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale,
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 83
- Contre : 0
- Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 017-200041689-20250310-CC2025_009-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,